

# HIPPOGES

## Conditions Générales de Vente

Version 1.0 — Juin 2026 | Les Chevaux de Games SAS, RCS Versailles 902 451 129

### Préambule

Hippoges est un logiciel de gestion d'écurie en mode SaaS édité par la société Les Chevaux de Games SAS (ci-après « Hippoges » ou le « Prestataire »), dont le siège social est situé à Senlis (78). Il est accessible à l'adresse hippoges.fr.

Les présentes conditions générales de vente (« CGV ») régissent la relation commerciale entre Hippoges et tout professionnel gérant un établissement équestre (ci-après le « Client »), depuis la souscription jusqu'à la résiliation.

En souscrivant à Hippoges, le Client accepte sans réserve les présentes CGV.

### Article 1 – Objet et description du service

Hippoges est une plateforme SaaS destinée à la gestion quotidienne des établissements équestres. Elle comprend notamment :

- Gestion des contrats et signatures électroniques (DocuSeal)
- Facturation électronique Factur-X via la plateforme agréée B2BRouter
- Réservation et suivi des installations en temps réel
- Suivi sanitaire des équidés
- Paiements en ligne (Stripe Connect Express)
- Registre d'élevage alimenté automatiquement
- Application mobile cavalier

La liste des fonctionnalités disponibles est celle décrite sur hippoges.fr à la date de souscription. Hippoges se réserve le droit de faire évoluer les fonctionnalités dans l'intérêt du service, sans réduction des fonctions essentielles.

### Article 2 – Tarification

#### 2.1 – Facturation Hippoges

La tarification Hippoges repose exclusivement sur un tarif variable, sans abonnement fixe :

- 2 € HT par équidé présent au 1er du mois
- Seuls les équidés effectivement présents à cette date sont facturés

Toute prestation complémentaire (ex. : mise en place du contrat type, 150 € HT) est facturée une seule fois, lors du démarrage, et détaillée dans le devis ou bon de commande signé.

## 2.2 – Facturation B2Brouter

La composante facturation électronique repose sur la plateforme agréée (PA) B2Brouter. Le contrat B2Brouter est conclu directement entre le Client et B2Brouter. Hippoges n'est pas partie à ce contrat et n'en perçoit pas le montant.

- Frais d'ouverture de compte : 150 € HT (unique)
- Abonnement PA : 29 € HT/mois (100 factures échangées incluses)
- Abonnement PA+ : 59 € HT/mois (101 à 300 factures incluses)
- Au-delà du forfait : 0,08 € HT par facture

## 2.3 – Révision tarifaire

Hippoges peut réviser ses tarifs avec un préavis minimum de 60 jours, notifié par email. En cas de désaccord, le Client peut résilier selon les modalités de l'article 7.

## Article 3 – Facturation et paiement

Les factures Hippoges sont émises mensuellement à terme échu, par voie électronique. Le règlement est exigible à 30 jours date de facture.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal, ainsi que l'indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € prévue par l'article L.441-10 du Code de commerce.

En cas de non-paiement persistant au-delà de 15 jours après relance, Hippoges se réserve le droit de suspendre l'accès au service.

## Article 4 – Obligations de Hippoges

### 4.1 – Disponibilité du service

Hippoges s'engage à maintenir le service en conditions opérationnelles et à faire ses meilleurs efforts pour assurer sa disponibilité. En cas d'interruption programmée, le Client est informé par email avec un préavis raisonnable.

Aucun engagement de disponibilité chiffré (SLA) n'est contractualisé dans les présentes CGV.

### 4.2 – Sécurité et hébergement

Les données sont hébergées sur deux serveurs OVH en France avec réplication en continu (streaming replication PostgreSQL). Des sauvegardes quotidiennes sont effectuées. En cas de défaillance du serveur principal, le serveur secondaire peut être promu en production. À noter : les deux serveurs sont actuellement hébergés dans le même datacenter OVH ; une séparation géographique est prévue dans une prochaine évolution de l'infrastructure. Hippoges prend toutes les mesures techniques raisonnables pour assurer la sécurité des données.

### 4.3 – Conformité facturation électronique

Hippoges génère les factures au format Factur-X (EN 16931). Le Client est ensuite seul responsable de deux étapes successives : (1) valider les données de facturation dans Hippoges,

(2) transmettre les factures à la plateforme agréée (PA) — c'est-à-dire B2Brouter, opérateur certifié par la DGFIP chargé d'acheminer les factures vers le Portail Public de Facturation. La conformité fiscale et déclarative incombe exclusivement au Client.

## Article 5 – Obligations du Client

---

Le Client s'engage à :

- Fournir des informations exactes lors de l'inscription et maintenir ses données à jour
- Utiliser le service conformément à sa destination et à la législation en vigueur
- Ne pas tenter de porter atteinte à la sécurité du service ou à l'accès des autres clients
- Valider et envoyer ses factures électroniques à la plateforme agréée sous sa propre responsabilité

## Article 6 – Propriété des données

---

Les données saisies par le Client dans Hippoges lui appartiennent. Hippoges n'exploite ces données qu'aux fins d'exécution du service.

À tout moment, et au plus tard dans les 30 jours suivant une demande écrite, Hippoges met à disposition du Client un export complet de ses données (équidés, contrats, factures, événements sanitaires) au format CSV et/ou JSON.

Concernant les factures électroniques archivées chez B2Brouter, leur portabilité est régie par la réglementation applicable aux plateformes agréées, qui impose un historique exportable de 12 mois minimum lors d'un changement de plateforme.

## Article 7 – Durée et résiliation

---

L'abonnement Hippoges est conclu sans engagement de durée minimale. Chaque partie peut y mettre fin avec un préavis de 30 jours calendaires, notifié par email.

En cas de résiliation, le Client accède à son export de données pendant 30 jours après la date d'effet de la résiliation, puis ses données sont supprimées conformément à la politique RGPD de Hippoges.

La résiliation de l'abonnement Hippoges est indépendante du contrat B2Brouter, conclu directement entre le Client et B2Brouter.

## Article 8 – Responsabilité

---

Hippoges est soumis à une obligation de moyens. Sa responsabilité ne peut être engagée pour :

- Les interruptions dues à des tiers (hébergeur, opérateur réseau)
- Une utilisation non conforme du service par le Client
- L'inexactitude des données saisies par le Client
- Le contenu ou la conformité fiscale des factures émises sous la responsabilité du Client

En tout état de cause, la responsabilité de Hippoges est limitée au montant des sommes effectivement payées par le Client au cours des 3 derniers mois précédant le fait générateur.

## **Article 9 – Protection des données personnelles (RGPD)**

---

Hippoges traite les données personnelles des utilisateurs et des tiers (cavaliers, propriétaires) en qualité de sous-traitant au sens du RGPD, pour le compte du Client qui reste responsable de traitement.

Un accord de traitement des données (DPA) est inclus dans le contrat signé avec chaque écurie.

Le Client peut exercer son droit à la portabilité des données personnelles conformément à l'article 20 du RGPD, en formulant sa demande à [contact@hippoges.fr](mailto:contact@hippoges.fr). Hippoges répond dans un délai maximum d'un mois.

## **Article 10 – Droit applicable et juridiction**

---

Les présentes CGV sont soumises au droit français. En cas de litige, et à défaut de résolution amiable dans les 30 jours, le tribunal compétent est celui du ressort du siège social de Hippoges (Versailles).